

15 mai ► 15 octobre*

*avec interruption au mois d'août

// Avril 2013 • N°1

JOURNAL DU DÉBAT

ÉDITO

EXPRIMEZ-VOUS DANS LE DÉBAT PUBLIC

Une procédure en 7 étapes

La loi relative à la gestion des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006 prévoit 7 étapes de procédure pour l'autorisation d'un centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs :

- ▶ débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP)
- ▶ rapport de la Commission nationale d'évaluation des recherches (CNE)
- ▶ avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- ▶ avis des collectivités territoriales concernées
- ▶ évaluation par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
- ▶ loi sur la réversibilité
- ▶ décret en Conseil d'État après enquête publique

Directeur de la publication : Claude Bernet
Comité de rédaction : commission particulière du débat public
Création, réalisation : Campardou Communication
Photos : Jean-Robert Loquillard, Thomas Raffoux
Impression : Paton (Aube)
Tirage : 220 000 exemplaires
Ce document est imprimé sur du papier recyclé
Ne pas jeter sur la voie publique



Le débat public qui s'ouvre le 15 mai 2013 est organisé par deux lois, la loi de 2002 sur la démocratie participative et la loi de 2006 sur la gestion des déchets radioactifs. Il constitue la première des 7 étapes pouvant aboutir, en 2018 au plus tôt, à l'autorisation du centre de stockage réversible profond de Meuse/Haute-Marne.

Comme avant toute décision sur une grande infrastructure (autoroute, voie ferrée, centrale énergétique, etc.), le public est invité à s'informer sur le projet et à formuler ses critiques et ses propositions, sur l'opportunité comme sur les modalités du projet.

Le débat public dure 4 mois, jusqu'au 15 octobre (le mois d'août constituant une pause).

La commission particulière du débat public espère recueillir des centaines de questions, d'avis et de contributions, auxquels il sera répondu individuellement. Elle s'attend aussi à ce que les collectivités locales, associations et entreprises expriment leur opinion par leurs cahiers d'acteurs.

Le site internet www.debatpublic-cigeo.org est fait pour tous ceux qui s'intéressent au débat. Informez-vous en consultant le dossier du maître d'ouvrage et ses documents complémentaires, les avis et rapports indépendants (Autorité de sûreté nucléaire, Cour des comptes, etc.), ainsi que les positions critiques formulées par les participants au débat.

Prenez vous-même position, soit sur ce site internet, soit en venant à l'une des 14 réunions publiques, dont 8 se dérouleront en Meuse/Haute-Marne.



Vous trouverez dans ce document tous les détails sur les dates et lieux des réunions, et sur les modalités de votre participation.

Le moment est venu de vous exprimer.

Claude Bernet,
président de la commission particulière du débat public

LE DÉBAT PUBLIC EN 4 QUESTIONS

1

Qui peut s'exprimer ?

Le débat public est ouvert à tous. Aucune voix n'est prépondérante. Chacun peut poser des questions, exprimer son opinion de manière argumentée, que ce soit en réunion publique, sur le site internet du débat, par courrier envoyé à la commission particulière du débat public ou en retournant gratuitement la carte T insérée dans ce journal.

2

De quoi va-t-on débattre ?

La question de principe : faut-il ou non réaliser le projet de centre de stockage réversible profond présenté par le maître d'ouvrage dans son dossier ?

Ce qui conduit aux questions suivantes :

- ▶ pour quels déchets, dans différentes hypothèses d'évolution du secteur énergétique ?
- ▶ pourquoi un stockage profond, plutôt qu'une autre solution ?
- ▶ pourquoi sur le site de Meuse/Haute-Marne ?
- ▶ dans quelles conditions et avec quels contrôles de sécurité ?
- ▶ dans quelles conditions et avec quels délais de réversibilité ?
- ▶ sur quels espaces (précis), avec quel fonctionnement du stockage et des transports ?
- ▶ avec quelles conséquences sur le territoire d'accueil, dès la période du chantier, puis dans la durée, et donc avec quelle politique d'aménagement ?
- ▶ avec quelle gouvernance ?
- ▶ pour quel coût et avec quel financement ?

3

Qui fait quoi ?

Le débat est conduit par une autorité administrative indépendante, la [Commission nationale du débat public \(CNDP\)](#) qui nomme, pour la représenter et organiser le débat, une commission particulière du débat public (CPDP). Celle-ci a pour mission, durant les quatre mois du débat :

- ▶ de diffuser l'information sur le projet ;
- ▶ d'animer les réunions publiques en veillant autant à la liberté d'expression qu'au respect de l'opinion de chacun ;
- ▶ de coordonner les échanges par internet et par courrier, notamment les questions et les réponses ;
- ▶ d'éclairer le débat en recourant à des experts indépendants.

Le [maître d'ouvrage](#), l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) présente le projet et répond à toutes les questions du public. Il attend du débat public qu'il fasse émerger l'ensemble des éléments nécessaires à la décision sur la suite du projet.

4

Après le débat ?

Dans les deux mois suivant la clôture du débat, c'est-à-dire avant le 15 décembre 2013, le président de la Commission nationale du débat public en dresse le bilan et publie le compte rendu établi par la CPDP.

Le maître d'ouvrage dispose alors de trois mois (jusqu'au 15 mars 2014) pour annoncer les suites qu'il souhaite donner au projet.



Les membres de la CPDP

(de gauche à droite sur la photo)

Ghislaïne ESQUIAGUE, économiste, a été secrétaire générale de plusieurs établissements publics dans le domaine de l'environnement.

Claude BERNET, ancien directeur d'administration centrale, a présidé plusieurs commissions de débat public depuis 2007.

Bruno de LASTEYRIE, ingénieur agronome, a été directeur administratif d'organismes agricoles.

Jean-Claude ANDRÉ, ingénieur des industries chimiques, est directeur de recherches émérite au CNRS.

Ariane MÉTAIS, diplômée de philosophie, est consultante en démocratie participative.

Barbara REDLINGSHÖFER, cécitrophologue allemande et ingénieur à l'Inra, est spécialiste de la durabilité de l'alimentation.

Les principes du débat public

- ▶ **Neutralité** de la commission vis-à-vis du projet, elle n'est ni pour, ni contre
- ▶ **Transparence** de l'information, qui doit être claire, sincère et accessible au public
- ▶ **Argumentation** des points de vue dans leur diversité et leur richesse
- ▶ **Indépendance** de la commission, notamment vis-à-vis du maître d'ouvrage
- ▶ **Equivalence** des intervenants, qui peuvent s'exprimer quels que soient leur statut et fonction

Le site internet, au cœur du débat

www.debatpublic-cigeo.org

Le site internet vous permet de vous situer à tout moment au cœur du débat. Il met à la disposition de tous l'intégralité des outils d'information (dossier du débat et sa synthèse, études et rapports existants, journaux du débat, cahiers d'acteurs, avis et questions du public, réponses de la CPDP et du maître d'ouvrage).

Vous pouvez également y poser vos questions, donner votre avis et consulter le calendrier des réunions publiques.



Coupon-réponse

Je souhaite recevoir gratuitement : par courrier par e-mail

Les prochains numéros du journal et les cahiers d'acteurs

Le dossier du maître d'ouvrage

M./Mme Prénom..... Nom

Adresse.....

Commune..... Code postal.....

E-mail (facultatif)..... N° de téléphone (facultatif).....

Votre question ou votre avis.....

.....

.....

.....

Ces informations sont utilisées exclusivement pour le débat public. La commission ne peut tenir compte des avis ou des questions anonymes. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de ces informations.

cndp
Commission particulière
du débat public
Cigéo

14 RÉUNIONS PUBLIQUES, POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER

Ouvertes à tous, les réunions publiques permettent de prendre connaissance du projet présenté par le maître d'ouvrage, de s'informer sur les différents points de vue, de développer librement son argumentation ou poser ses questions.

Toutes les réunions se déroulent de 19h à 22h

1 BURE, jeudi 23 mai
Salle Bellevue
Réunion publique inaugurale

2 SAINT-DIZIER, jeudi 30 mai
Le Palace - 1 rue des Bragards
Thème : « L'insertion sur le territoire »

3 JOINVILLE, jeudi 6 juin
Salle Raymond Hanin - Place de la Gare

4 BAR-LE-DUC, jeudi 13 juin
Salle Dumas - 1 place Sainte-Catherine
Thème : « L'insertion sur le territoire »

5 NANCY, jeudi 20 juin
Palais des Congrès - Salle Stanislas
Rue du Grand rabbin Haguenauer
Thème : « La réversibilité »

6 LA HAGUE, jeudi 27 juin
Salle Montécot - Rue Léon Jouhaux - 50100 Cherbourg
Thème : « L'inventaire prospectif des déchets dans différentes hypothèses d'évolution du nucléaire »

7 LIGNY-EN-BARROIS,
jeudi 4 juillet
Salle des Fêtes Jean-Barbier - 1 rue des Sirènes

8 CHAUMONT, jeudi 11 juillet
Salle des fêtes - 8 rue de Lorraine

Du 1^{er} au 31 août, interruption du débat.

Contactez la CPDP

Commission particulière du débat public Cigéo

18 avenue Gambetta • 55000 Bar-le-Duc

Tél. : 03 29 77 88 26

E-mail : contact@debatpublic-cigeo.org

Site : www.debatpublic-cigeo.org

9 SAINT-LAURENT-DES-EAUX,
jeudi 5 septembre
Salle des fêtes - Avenue des Hauts de Lutz
45190 Beaugency
Thème : « Le projet Cigéo et les centrales de production électrique nucléaire »

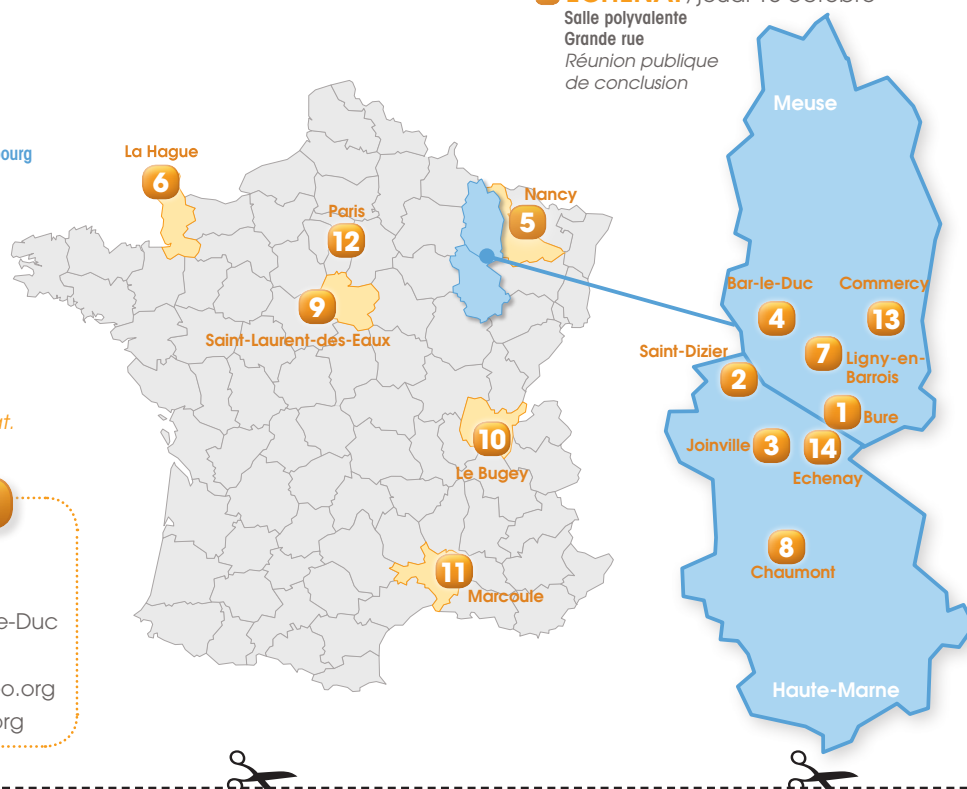
10 LE BUGEY, mardi 10 septembre
Salle Pluriactivités - Centre international des Rencontres - 1558 rue Clairefontaine
01150 Saint-Vulbas
Thème : « Le projet Cigéo et les centrales de production électrique nucléaire »

11 MARCOULE, jeudi 19 septembre
Centre culturel Léo Lagrange - salle de la Pyramide
Place Flora Tristan - 30205 Bagnols-sur-Cèze
Thème : « Les voies de gestion : transmutation, entreposage, stockage »

12 PARIS, lundi 23 septembre
UIC - 16 rue Jean Rey - 75015 Paris
Thème : « Les expériences internationales »

13 COMMERCY, jeudi 3 octobre
Salle des Roises - 14 rue de la Gare
Thème : « Le coût et le financement »

14 ECHENAY, jeudi 10 octobre
Salle polyvalente
Grande rue
Réunion publique de conclusion



ECOPLI

20 g
Valable jusqu'au
15/10/2013



COMMISSION PARTICULIÈRE DÉBAT PUBLIC
CIGÉO
AUTORISATION 95632
55019 BAR-LE-DUC CEDEX